

Rouyn-Noranda, le 5 août 2004

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**

Ministère des Ressources naturelles,  
de la Faune et des Parcs  
Service des titres miniers  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau C-408  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-08-01-80391-00  
200088849

**Objet : Exploitation d'une sablière**

32D10-030

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 8 juillet 2004, reçue le 12 juillet 2004 et complétée le 2 août 2004, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploiter une sablière d'une superficie totale de 45 000 mètres carrés sur une profondeur moyenne de 2 mètres et maximale de 4 mètres. L'exploitation sera effectuée 1 mètre au-dessus de la nappe phréatique.

Le projet est localisé sur le lot 38, rang II, canton Privat, municipalité de Taschereau, municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère de l'Environnement datée du 9 juillet 2004, signée par André Ouellet, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, incluant la demande de certificat d'autorisation, 11 pages et 1 plan.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**

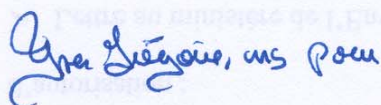
-2-

N/Réf. : 7610-08-01-80391-00  
200088849

Le 5 août 2004

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



ÉDITH VAN DE WALLE  
Directrice régionale de l'Abitibi-Témiscamingue  
et du Nord-du-Québec

ÉW/TS/cl